

OFFRE D'EMPLOI

TECHNICIENNE, TECHNICIEN EN TRANSPORT SCOLAIRE

Centre de services scolaire
de la Capitale



DÉTAILS DE L'OFFRE

Numéro du concours : SRH-22-23

Affiché le : 2023-01-05

Date limite : 2023-02-10

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Statut d'emploi

Poste régulier et temporaire : temps plein à 100% - 35 heures/semaine

Lieu de travail

Services éducatifs, secteur transport scolaire.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.

Possibilité de télétravail.

La personne titulaire de ce poste relèvera du coordonnateur du secteur transport scolaire.

Rémunération

Le taux horaire est de 23,48\$ à 29,40\$

RÔLE ET QUALIFICATIONS REQUISES

Pour consulter la nature du travail, les attributions, caractéristiques ainsi que les qualifications minimales :

[cliquez ici.](#)

AVANTAGES DISTINCTIFS

20 jours de vacances par année.

19 congés fériés par année, dont 10 jours durant la période des Fêtes.

7 congés sociaux par année (utilisation au choix de l'employé).

Horaire d'été.

Banque de congés de maladie et responsabilité familiales.

Assurances collectives et régime de retraite à prestations déterminées.

Montant alloué annuellement pour le développement professionnel.

Possibilité de progression et de mouvement à l'intérieur de l'organisation.

Certaines modalités s'appliquent.

PROFIL RECHERCHÉ

- Bonne connaissance du français, tant à l'oral qu'à l'écrit
- Posséder une automobile et détenir un permis de conduire valide.
- Manifester une grande disponibilité, notamment dans les périodes de pointe.
- Faire preuve de tact et de diplomatie avec les parents.

Les qualifications pourront être vérifiées au moyen de tests.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ORGANISATION...

Visitez cssc.gouv.qc.ca

POUR POSTULER

CLIQUER ICI

➤ PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Le CSSC applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

➤ LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Le CSSC est soumis à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

